

La Stratégie Régionale Intelligence Economique : méthode de travail



Dans un contexte caractérisé par la mondialisation des marchés et le développement des technologies de l'information, la qualité première d'une économie est **sa capacité à anticiper et préparer l'avenir**.

Le challenge pour notre région, dans les 15 à 20 ans à venir est le suivant :

- soit l'ensemble des acteurs régionaux se mobilisent pour faire en sorte que notre territoire devienne leader au niveau européen dans quelques domaines d'activités stratégiques (transports/mobilité, numérique/commerce du futur, nutrition/santé/alimentation, matériaux durables/éco-activités...) et développe une économie présenteielle en offrant aux habitants des services de proximité de qualité et une offre touristique au standard international ;
- soit les acteurs régionaux n'arrivent pas à se mobiliser pour répondre à ces défis auquel cas le tissu économique régional continuera à se fragiliser, et le Nord-Pas de Calais restera une région atelier de sous-traitance et donc soumise à des décisions extérieures.

Par ailleurs, la montée des préoccupations liées aux changements climatiques, à l'utilisation durable des ressources, à l'efficacité énergétique, à la santé et au bien être des habitants de notre région, contribuent à l'émergence de nouveaux marchés qu'il faudra prendre en compte et qui sont autant d'opportunités.

Cette alternative, entre d'un coté, une région qui vise à se mobiliser pour construire et peser sur son destin, et de l'autre, une région dont l'avenir dépend de plus en plus de contraintes extérieures, ainsi que la prise en compte de ces préoccupations sociétales constituent l'enjeu de la Stratégie Régionale de l'Intelligence Economique.

Les acteurs régionaux doivent s'organiser pour renforcer leur connaissance de l'économie régionale, construire une réflexion collective et optimiser l'action publique, développer la compétitivité et la sécurité des entreprises, créer de l'emploi en répondant à des besoins nouveaux et anticiper les mutations économiques. C'est tout l'enjeu du dispositif régional d'intelligence économique.

L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE EN NORD-PAS DE CALAIS

Un premier schéma régional d'intelligence économique a été mis en place par le Préfet de région le 14 février 2005 pour décliner en région Nord-Pas de Calais la politique nationale d'intelligence économique. Adopté la même année par le Conseil Régional, le **Schéma régional de développement économique met l'accent sur la nécessité d'une anticipation des évolutions économiques et la diffusion des informations aux chefs d'entreprises.**

L'organisation mise en place dans le cadre de ce premier schéma a permis la mobilisation des services de l'Etat et des nombreux acteurs régionaux, en la mise en œuvre de très nombreuses actions dans les différents volets de l'intelligence économique, faisant de la région Nord-Pas de Calais l'une des régions les plus actives dans ce domaine.

Depuis cette date, d'importantes évolutions se sont produites, qu'il s'agisse de l'organisation de la **politique nationale de l'intelligence économique**, de la mise en place de nouveaux acteurs comme les **pôles de compétitivité et d'excellence**, du déploiement d'EURADIT, de la mise en œuvre d'une **stratégie régionale de l'innovation**, du lancement du programme **Objectif PME**, de l'émergence d'une culture de travail en commun favorisée par la **gouvernance du SRDE**. La crise économique traversée en 2009 et 2010 a également impacté le tissu économique de manière importante et sans doute durable dans les comportements des acteurs.

Ces évolutions rendent indispensable **une révision du Schéma régional de l'Intelligence économique**, afin de redéfinir les axes stratégiques des actions d'intelligence économique de l'ensemble des acteurs de la région Nord-Pas de Calais et lui donner davantage de cohérence avec le Schéma régional de développement économique dans le cadre d'une stratégie régionale de l'intelligence économique.

Cet exercice doit être l'occasion de reposer la question des priorités, des objectifs à atteindre, du rôle des différents acteurs et des modalités du suivi de chacune des actions, en adaptant la politique nationale d'intelligence économique au contexte spécifique du Nord-Pas de Calais.

PROBLEMATIQUE

L'action publique doit s'efforcer de développer la connaissance et les pratiques de l'intelligence économique **par l'ensemble des acteurs, dans une optique d'échange d'expériences et de coordination des actions, au service de la compétitivité du tissu économique**. Elle doit s'exercer dans les différents champs de l'intelligence économique.

⇒ Observatoire/veille stratégique

Envisagée sous l'angle des territoires, la veille stratégique permet d'anticiper les mutations économiques en comparant les caractéristiques du territoire considéré à celles d'autres territoires qui sont, dans une économie de plus en plus mondialisée et compétitive, ses concurrents actuels ou futurs. Cette anticipation n'est possible qu'à condition de considérer les différents paramètres économiques et sociaux dans une vision dynamique qui dépasse largement le simple constat statistique. En ce sens, la constitution et le développement d'**observatoires économiques** conçus avant tout comme des lieux d'échanges, de synthèse et de validation des données entre tous les nombreux acteurs (Etat, collectivités, institutions économiques et financières, organismes socioprofessionnels) concernés par les mutations économiques doivent être encouragés.

La recherche d'informations ne peut pas, si elle se veut efficace, être cantonnée au seul champ économique. La **détection précoce de nouveaux enjeux de société** et de leur traduction dans les comportements est également très importante pour comprendre l'évolution d'un système économique mondialisé. Cela est d'autant plus essentiel que la veille exercée doit se traduire par des actions pédagogiques à destination de tous les acteurs économiques, de manière à ce qu'ils comprennent les « règles du jeu » et qu'ils s'en emparent pour construire leur propre route.

Faire passer ces acteurs d'une approche de leur activité certes opérationnelle mais basée sur des constats actuels à des projets plus incertains mais enrichis par une vision du futur constitue à coup sûr un défi d'importance.

Considérée sous l'angle des marchés, des technologies et de la concurrence, la mise en place d'outils de veille est non moins importante, pour les entreprises au premier chef, mais aussi de manière sectorielle ou thématique comme c'est le cas dans les pôles de compétitivité ou les organisations professionnelles. La diffusion d'informations utiles au bon moment et au bon utilisateur constitue à la fois une difficulté majeure mais aussi un des objectifs à atteindre sur la voie d'une compétitivité accrue.

Ce travail n'a de sens que dans la diffusion au plus grand nombre d'une **culture de la veille** adaptée à son propre usage. La mise en place d'actions de sensibilisation et de formation initiale et continue sur les outils et les systèmes de veille est indissociable de ce travail de fond.

⇒ Soutien à la compétitivité

L'apport de l'intelligence économique à la compétitivité recouvre des aspects très divers. Ceux qui sont liés à la **recherche et à l'innovation** y apparaissent au premier plan. Concernant la recherche, l'objectif est avant tout de s'assurer que les travaux développés dans les laboratoires nationaux trouvent effectivement leur traduction dans des applications maîtrisées par des entreprises nationales et régionales. Cette exigence peut se résumer à la maîtrise par les différents acteurs des échanges d'informations, au sein du monde de la recherche en premier lieu mais aussi entre les laboratoires de recherche et la sphère économique. Il recouvre des aspects liés à la **sécurité économique**, repris ci-dessous : éviter la diffusion incontrôlée d'informations, mais aussi une question inverse non moins importante : s'assurer que les entreprises ont accès au bon moment aux données scientifiques et techniques qui peuvent leur être utiles dans l'amélioration de leurs procédés et/ou de leurs produits. Ce **passage de la recherche à l'innovation** est au cœur de la politique des pôles de compétitivité, dont l'un des résultats importants est la création d'un dialogue entre chercheurs et entreprises, qui s'ignoraient largement auparavant.

Mais le soutien à la compétitivité, c'est aussi prendre acte qu'à une époque d'ouverture croissante des marchés, d'autres barrières se créent et deviennent prépondérantes dans bien des secteurs. Les quotas

d'importation, souvent temporaires et toujours sujets à des réactions hostiles des partenaires commerciaux, sont remplacés par des contraintes techniques telles que normes, marquages ou critères de composition chimique,... qui se révèlent extrêmement efficaces pour permettre ou interdire la commercialisation d'un produit ou d'un service dans un pays donné. Aucune entreprise ne peut plus ignorer cette dimension de son activité. C'est particulièrement vrai pour celles qui s'engagent dans un processus d'innovation à moyen ou long terme et celles qui sont actives à l'export. Sensibiliser les entreprises à l'importance du sujet, les aider à prendre conscience aussi en amont que possible des contraintes des processus de normalisation en cours pour leurs produits, les aider à participer aux instances en relation avec leurs activités sont autant de dimensions de l'intelligence économique.

⇒ **Sécurité économique**

La mondialisation de l'économie est un facteur positif pour les entreprises qui peuvent ainsi trouver de nouveaux marchés. L'ouverture au commerce international est un critère de développement et de stabilité des entreprises maintenant reconnu. Cette ouverture et l'accroissement de l'intensité concurrentielle qui l'accompagne engendrent toutefois un certain nombre de risques pour les entreprises, mais aussi pour les établissements de recherche.

Ces risques concernent la **protection du patrimoine informationnel des entreprises, des établissements de recherche et de tous les intervenants dans les processus d'innovation**, tels que les pôles de compétitivité en particulier. Les menaces peuvent s'étendre à tout ce qui a trait à l'innovation et à la R&D, mais également à l'ensemble des actifs stratégiques et tout particulièrement les sites Internet dans certains domaines d'activité comme la vente à distance.

De plus, l'image et la réputation d'entreprises, de laboratoires mais également de secteurs d'activité peut faire l'objet d'attaques facilitées par la rapidité des échanges que permet les nouveaux usages des TIC.

Parmi les menaces potentielles figure aussi la prise de participation au capital des entreprises d'investisseurs non souhaités, souvent motivés par la captation du savoir-faire de l'entreprise cible.

Il est indispensable que l'ensemble des acteurs de l'économie, de l'innovation et de la R&D soient sensibilisés à ces menaces, de manière à faciliter leur identification dans un objectif de prévention.

⇒ **Gouvernance**

Le pilotage politique de la SRIE est effectué dans le cadre du **Schéma régional de Développement Economique**. C'est la Conférence permanente qui valide la Stratégie Régionale de l'Intelligence Economique et décide des adaptations nécessaires en fonction de l'évolution du contexte et du bilan des actions présentées régulièrement.

L'élaboration et la mise en œuvre de la SRIE sont coordonnées par un Comité Stratégique de l'Intelligence Economique. **Piloté conjointement par la Préfecture de Région et le Conseil régional**, il est composé de représentants de l'Etat, de la Région, de la CCIR, des deux départements, des communautés urbaines et d'agglomération, du CESER, de l'INSEE, de la Banque de France, des pôles (de compétitivité et d'excellence), de NFID, du MEDEF, du PRES et de la CMAR. Il s'appuie sur un secrétariat permanent piloté par le SGAR/la Direccte pour l'Etat et la Direction de l'Action Economique pour le Conseil régional.

⇒ **Méthode**

Pour élaborer la SRIE, différents groupes seront mis en place :

- un premier groupe sera consacré à **la veille stratégique**. Les questions relatives à l'anticipation des mutations économiques, à l'évolution des marchés seront privilégiées dans la perspective notamment de la mise en place d'un système régional d'anticipation des mutations économiques en liaison avec les réflexions et travaux menés dans le cadre des PLDE, de la SRI et du CPRDFP. Piloté conjointement par l'Etat et le Conseil régional, il sera composé de représentants de l'Etat (SGAR, DIRECCTE, DREAL, DRRT, INSEE, DRAAF notamment) du Conseil régional (DAE, DFP, D2DPE notamment), de la CCIR (Direction des Etudes), de NFID, du C2RP, des pôles (compétitivité et d'excellence), des communautés

urbaines et d'agglomération, des conseils généraux, de la Banque de France...Les dispositifs de veille nationaux seront sollicités au besoin (comités de filière, PIPAME,...) ;

- un deuxième groupe de travail portera sur **la compétitivité des entreprises**. L'intelligence économique est un facteur de compétitivité des entreprises. Elle recouvre des aspects très divers. Seront notamment abordées, en veillant à s'appuyer sur les dispositifs existants à vocation plus large (programme Objectif PME, pôles de compétitivité et pôles d'excellence, future société d'accélération du transfert de technologie,...), les questions liées à l'innovation, à la valorisation de la recherche ainsi qu'à l'internationalisation des entreprises. Piloté conjointement par l'Etat et le Conseil régional, il sera composé de représentants de l'Etat (SGAR, DIRECCTE, DREAL, DRRT, DRAAF), de la Région, de la CCIR (dont l'ARIST), de la future SATT, des pôles de compétitivité, d'OSEO, de CCI International, des communautés urbaines et d'agglomération, de l'Adit, de NFID, de l'INPI, de l'ordre des experts comptables... ;
- un troisième groupe de travail traitera de **la sécurité économique**, comprenant les aspects scientifiques et technologiques. L'accent sera mis en particulier sur la sensibilisation des acteurs de l'économie, de l'innovation et de la R&D aux risques et menaces liés à la mondialisation de l'économie susceptibles de leur porter atteinte, de manière à faciliter leur identification dans un objectif de prévention. Piloté par le préfet délégué pour la défense et la sécurité, il sera composé de l'ensemble des services de l'Etat en charge de la sécurité économique ainsi que des opérateurs intervenant sur cette problématique (CCIR, PRES Lille Nord de France, pôles de compétitivité et d'excellence...).

Entre 3 et 4 réunions seront à prévoir pour chacun de ces groupes de travail. Leurs travaux, sur la base d'un état des lieux et/ou du bilan des actions menées, devront permettre de dégager des axes de travail qui seront déclinés en proposition d'actions et d'organisation des acteurs régionaux.

Pour mettre en œuvre et suivre les propositions d'action des groupes de travail, différents comités techniques ou groupes d'actions projets pourront être mis en place. Il existe d'ores et déjà deux groupes d'actions projets, le GAPIET et le GAPSE, qu'il conviendra peut être de reconfigurer et auxquels pourrait s'ajouter un groupe d'actions projets relatif au système régional d'anticipation des mutations économiques, le GAPAME.

⇒ Calendrier

Le calendrier proposé est le suivant :

- 7/12/2011 : lancement de l'élaboration de la SRIE lors de la conférence permanente du SRDE ;
- mi décembre : mise en œuvre de la démarche, constitution des groupes de travail et validation de leurs feuille de route par le comité stratégique de l'intelligence économique ;
- de janvier à avril : réunion des groupes de travail ;
- mai : présentation des travaux des groupes de travail lors de la réunion du comité stratégique de l'intelligence économique ;
- juin 2012 : présentation de la SRIE lors de la conférence permanente du SRDE.